

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2024_03_28_12**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange Fouchereau, Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 13

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Patricia MICHEL, Chantal MAHOT et Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI et Serge FRETAULT.

Absente : Yamina RIOU.

Pouvoir : Brigitte CERINI à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Adhésion 2024 à la Communauté professionnelle territoriale de santé des Vallées de l'Anjou Bleu (CPTS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU l'inscription des crédits au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT que le CIAS des Vallées du Haut-Anjou souhaite adhérer à la Communauté professionnelle territoriale de santé des Vallées de l'Anjou Bleu (CPTS) en 2024 ;

CONSIDÉRANT le montant annuel de la cotisation 2024 est de 20 euros ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide l'adhésion à la CPTS d'un montant de vingt euros au titre de l'année 2024 ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la délibération.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture Le : Et publication ou notification du : 18 AVR. 2024
--

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 28 mars 2024,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

Accusé de réception en préfecture 049-200078533-20240328-2024-03-28-12-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024
--

